COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc Canebiers et environs"

JEUDI 11 OCTOBRE 2018 à 18 heures, Ecole de Voile

Etaient présents :

Monsieur le Maire
M. GIRAUD, adjoint, coordonateur des « comités de quartiers »,
Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier n°4,
Mme REBUFFEL, présidente du quartier n°5,
Mme SIRI, adjointe,
MM. HAUTEFEUILLE, PERRAULT et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,
Mme GUERIN, conseillère municipale,
M. RUIZ, directeur général des services,
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,
M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale,
Lieutenant FELGEIROLLES, commandant la Brigade de Gendarmerie de St-Tropez,
M. ILBERT, agent des services techniques municipaux,
M. TETART, ambassadeur du tri de la Communauté de Communes,

Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4,
M. CHAMPSAUR, coprésident suppléant du quartier n°5,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,
M. MATTEI, coprésident du quartier n°4,
M. RESTITUITO, adjoint, président suppléant du quartier n°5.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 21e session des Comités de Quartiers.

PANNEAUX ENTREE de VILLE

De nouveaux panneaux indiquant l'entrée de ville ont été disposés à la Bouillabaisse et route de Sainte-Anne. Certains d'entre eux ayant été dégradés ou volés, il a été décidé de renforcer leur tenue par la pose en façade d'un panneau en plexiglas et de les positionner en hauteur, pour d'autres, afin de ne pas être dérobés.

ENVIRONNEMENT

M. TETART, ambassadeur du tri de la Communauté de Communes, rappelle les principales consignes de tri.

Il informe également l'assemblée de la prochaine distribution gratuite de composteurs, mercredi 17 octobre après-midi, sur le parking du Port.

RALENTISSEUR ROUTE de SAINTE-ANNE

Un nouveau ralentisseur a été installé pour un montant de 17.000 € TTC.

CARREFOUR des CARLES

Le nouveau mur a été réalisé par le propriétaire qui a cédé la parcelle permettant d'élargir le secteur. La Ville, quant à elle, a pris en charge la création du trottoir.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'il s'agit de la première phase des travaux devant être réalisés au niveau de ce carrefour. La deuxième étape concernera l'autre côté de la voie. Toutefois, compte-tenu du plan de circulation mis en place à l'occasion des travaux de l'entrée de ville, ce chantier sera réalisé en début d'année prochaine.

TRAVAUX ROUTE de la BELLE ISNARDE

Des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées sont actuellement réalisés sur la partie de voie située entre le chemin des Vendanges et le lotissement de la Belle Isnarde.

Le coût est estimé à 152.000 € TTC.

TRAVAUX CHEMIN de SAINTE-ANNE

M. BEY informe les participants que chaque année, dans le cadre du programme de remplacement des collecteurs d'eaux usées vétustes, des travaux sont programmés. La Police de l'Eau est très vigilante sur la réhabilitation de ces réseaux.

La partie comprise entre le boulevard des Antiboul et la chapelle Saint-Joseph sera donc concernée par ces aménagements à la fin du premier trimestre 2019.

Le coût de l'opération est estimé à 134.000 € TTC.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Des travaux de réhabilitation de cet édifice seront réalisés avant la fin de l'année 2019.

BASE NAUTIQUE

Durant la période estivale, une nouvelle structure a été mise en place :

- plus de matériels nautiques (bateaux, planches à voile, paddles, ...),
- un environnement plus agréable,
- une sensibilisation aux enjeux de la préservation de la mer et de l'environnement,
- des tarifs plus accessibles.

Ces nouveaux équipements ont permis d'offrir plus d'activités aux usagers de tous niveaux et de recevoir dans de meilleures conditions l'événement HYDROCONTEST.

HYDROCONTEST

Cet événement est le rassemblement de futurs ingénieurs et architectes du monde entier autour d'une problématique commune : transporter plus, plus vite, en consommant moins d'énergie.

Cette année :

- 32 équipes,
- 15 nationalités.

Les valeurs essentielles suivantes sont portées par cette compétition : solidarité, respect, innovation, engagement, protection de l'environnement.

Les phases de qualification se sont déroulées dans la baie des Canebiers, la finale dans les eaux du Vieux Port.

CENTRE de LOISIRS des JEUNES

Quelques informations sur cette structure municipale :

Juillet : 113 inscriptions
Août : 114 adhésions
Ouverture du site de 9 h à 17 h 30 du lundi au vendredi
Enfants âgés de 10 à 12 ans, en majorité
Une moyenne de 30 à 70 enfants par jour.

L'équipe pédagogique est constituée de la façon suivante :

- 1 éducateur sportif
- 1 agent (brevet animation) + permis bateau
- 1 agent (brevet natation + animation)
- 2 agents (brevet natation) + permis bateau

Les animations proposées :

- tennis de table (jeux et tournois)
- baby-foot (jeux et tournois)
- tir à l'arc (concours)
- chasse au trésor
- jeux journaliers (quiz, épervier, béret, jeux de cartes, loup-garou ...).

Activités nautiques (encadrées par un sauveteur secouriste), à la fois dans le chenal réservé et en mer :

- paddle,
- canoë,
- sorties bateau,
- activités à l'école de voile (paddle géant 10 personnes),
- concours de plongeons au quai.

Activités ponctuelles 2018 :

12 juillet : jeux de la Saint-Pierre
25 juillet : baptême de plongée et randonnée palme-masque-tuba. Cette activité a été organisée avec l'USECAN (plongeurs de la DCNS) et l'Observatoire Marin
9 août : challenge « Laurence FOURQUET » : activité interrompue par cause d'orage.

Deux fois dans le courant de l'été un biathlon a été organisé (nage et tir à l'arc).

STADE d'HONNEUR

Le projet :

- démolition des vestiaires, sanitaires, pelouse, tribunes et espaces de stockages existants et création :
- d'une pelouse synthétique de niveau 4,
- d'une tribune de 300 places assises et coursives et accès PMR,
- de locaux sportifs comprenant les vestiaires et sanitaires des joueurs locaux et visiteurs, ainsi que ceux des arbitres et délégués,
- d'une infirmerie et du local anti-dopage,
- d'un clubhouse intégrant le bureau de l'UST Football,

- de la billetterie, de la loge du gardien et de la buvette au niveau de l'entrée (au même endroit qu'actuellement),
- selon la réglementation, des stationnements obligatoires seront situés dans l'enceinte du stade : bus des joueurs visiteurs, véhicules des officiels, de secours.

Le coût estimatif du projet s'élève à 1.990.000 € HT.

COMPLEXE SPORTIF du MOULIN BLANC

La réhabilitation du site se déroulera de la façon suivante :

Phase 1 :

- démolition des vestiaires, sanitaires et espaces de stockages existants et réhabilitation du hall d'accueil,
- création d'un nouveau hall et d'espaces nécessaires au fonctionnement des salles du COSEC, de 2 salles de squash, d'un clubhouse et d'un dojo.

Phase 2 :

- création d'une salle de musculation et d'une salle de boxe,
- habillage des façades existantes des salles du COSEC,
- aménagements extérieurs.

Les travaux à réaliser par la Commune sont les suivants :

- aménagements extérieurs, cheminements et auvents,
- création des plateformes de stationnements,
- réaménagement des parkings existants.

Le coût de la première phase (DOJO, squash et clubhouse) : 1.985.700 € HT.

M. GIRAUD précise que 70 nouvelles places de parking seront créées sur le site des anciens tennis.

Quant au devenir de l'actuelle salle de musculation, il est à l'étude.

M. GIRAUD rassure les administrés sur la falaise se trouvant à l'arrière du complexe sportif. Elle est sécurisée et sous observation. Elle se trouve en retrait des locaux à construire et restera toujours accessible afin de pouvoir y intervenir si besoin.

Le terrain de basket actuellement situé au pied de la falaise sera remplacé par le DOJO. Il est précisé qu'à ce jour, il n'a fait l'objet d'aucune demande d'utilisation par une section sportive.

REGROUPEMENT des ECOLES

Il convient de rappeler que depuis 2009, il n'y a plus qu'une seule école primaire à Saint-Tropez, positionnée sur deux sites.

Avec la diminution régulière des effectifs, il est aujourd'hui, malheureusement possible de regrouper les élèves sur le site des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement et d'agrandissement vont démarrer dans les prochains mois, afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est une nouvelle fois précisé qu'aucun projet n'est à l'étude quant au devenir du bâtiment de l'école Louis Blanc.

CAISSE d'EPARGNE

Depuis janvier 2001, la Caisse d'Epargne et la Ville sont liées par deux baux emphytéotiques de 99 ans portant sur :

- le bâtiment occupé par la Ville, place de l'Hôtel de Ville, propriété de la Caisse d'Epargne : 298 m²
- le bâtiment occupé par la Caisse d'Epargne, place du XVe Corps, appartenant à la Ville : 215 m²

Un projet d'échange des bâtiments en pleine propriété, par résiliation des baux, a été acté par délibération le 1er février 2018.

La soulte au profit de la Ville de 2.520.000 € permettra notamment la construction d'un nouveau dojo et de deux salles de squash au COSEC.

Les associations logées aux « anciens docks » ont été déplacées dans des locaux municipaux. Le service « Exploitation » partage désormais les bureaux de l'ancien tribunal, rue Gambetta, avec la Direction de la Culture.

La Caisse d'Epargne a déposé un permis de construire le 4 juillet 2018.

L'acte d'échange interviendra à la purge de ce dossier.

ANCIENS ABATTOIRS

Construit en 1876, le bâtiment a servi de lieu d'abattage jusqu'en 1967, avant de devenir la ferronnerie de la Ville jusqu'en 2003.

Il a été décidé de donner ce bâtiment à bail à construction par délibération du 6 juillet 2017.

Le bail prévoit :

- à titre principal, la réhabilitation du site dans les règles de l'art – permis de construire du 30 mai 2017,
- à titre subsidiaire, la réservation d'un espace culturel mis à disposition de la Commune, comprenant le rez-de-chaussée et le jardinet.

L'échéancier des travaux est le suivant :

Novembre 2017 : démolition-nettoyage-évacuation
Décembre 2017 à mars 2018 : reprise en sous-œuvre consistant à recréer le plancher du rez-de-chaussée et du R+1, à consolider la façade existante, rénover la toiture, la corniche et créer un bassin
Mars 2018 : pose des menuiseries extérieures
Avril à juin 2018 : réseaux intérieurs de climatisation et d'électricité, préparation des extérieurs et travaux de plâtrerie
Juin à juillet 2018 : rénovation des façades et installation de l'escalier en métal
Septembre à octobre 2018 : chape et pose du revêtement en pierre intérieur et extérieur
Novembre 2018 : peinture et appareillages sanitaire, électrique, cuisine ...

Le projet devrait être achevé pour la fin de l'année 2018.

Les travaux pris en compte par la Ville :

- enlèvement du câble EDF existant sur la façade, enfouissement de celui-ci sur une longueur de 27 mètres avec réfection du trottoir à l'identique,
- séparation des circuits et déplacement de notre compteur électrique (éclairage public, arrosage automatique et feux tricolores de la nouvelle entrée du parking du Port).

REQUALIFICATION de l'ENTREE de VILLE

Du 1er octobre 2018 à fin avril 2019, la tranche ferme du projet sera réalisée. Elle concerne :

- le square de Lattre de Tassigny,
- la traverse du Marbrier,
- le carrefour rue du 11 Novembre 1918 et avenue du 8 mai 1945.

Le chantier comprendra la réhabilitation des réseaux souterrains, la réfection des revêtements de sol, la signalisation, l'éclairage public, le mobilier urbain.

Le coût estimatif s'élève à 2.600.000 € TTC.

Du 8 octobre 2019 à début février 2020, se déroulera la tranche optionnelle. Elle portera sur l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945, entre l'ilot paysager de la rue du 11 novembre et l'entrée du parking du Port. Les mêmes prestations seront réalisées.

Le coût estimatif de cette phase s'élève à 727.000 € HT.

Il est à noter qu'un nouveau plan de circulation important et contraignant sera mis en place à l'occasion des travaux. Le projet sera arrêté durant la braderie et les fêtes de fin d'année.

GEMAPI
(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté le premier plan d'actions 2019-2026.

Ces travaux concernent notamment l'implantation et la gestion :

- d'enrochements,
- d'épis,
- de brise-lames,
- de géotextile,
- d'éco-plage,
- de dragages,
- des stocks sédimentaires, sous réserve que ceux-ci soient destinés à réalimenter les plages en déficit.

Pour SAINT-TROPEZ, ce plan intègre deux opérations de protection :

- du cimetière,
- de la plage des Canebiers.

Une taxe spécifique de 19€ par foyer fiscal et par an est prévue.

Monsieur le Maire précise que cette compétence est à la charge de la Communauté de Communes. Elle concerne les cours d'eau mais aussi la lutte contre l'érosion côtière. Les élus locaux ont réussi à faire admettre par la Communauté de Communes que les dossiers tropéziens, totalement prêts, fassent partie de la première tranche prioritaire des travaux. Ils porteront en priorité sur la consolidation du mur du cimetière très dégradé. La baie des Canebiers devrait être traitée en 2020.

Il rappelle qu'à une certaine époque, il avait été envisagé la pose problématique de géotextile.

M. BEY précise que le projet permettra de lutter contre l'érosion sur le trait de côte. Le dossier est entièrement bouclé. Il reste à présent à mettre en place le financement très important des travaux.

BANCS TREILLES de la MOUTTE

Les administrés sont informés que prochainement, deux bancs seront installés à proximité de l'arrêt de bus.

SAINT-TROPEZ CLASSIC

Il est rappelé que cette course pédestre, de grande renommée, se déroulera le dimanche 21 octobre en matinée.

A cette occasion, des restrictions de stationnement et de circulation seront mises en place.

LA PAROLE aux ADMINISTRES

ENVIRONNEMENT

PAV des Salins :

Ce site génère toujours autant de débordements. Des contrôles sont demandés.

Containers Valfère :

Il est demandé d'envisager l'augmentation des collectes au niveau de ces équipements, surtout en période estivale. De plus, lorsque les vacanciers sont installés dans les logements du secteur, ils ne respectent pas toujours les consignes de tri ou manquent d'information sur ce thème.

M. TETART informe les participants que des opérations de communication sont faites sur les marchés et auprès des établissements touristiques.

M. GIRAUD insiste sur le fait qu'il faut absolument signaler les problèmes en temps réels pour que des interventions soient programmées le plus rapidement possible.

Aire de stockage :

Pour certains administrés, les horaires d'ouverture de ce site ne sont pas assez larges, notamment pour le dépôt des « encombrants ».

M. GIRAUD rappelle en effet qu'il est possible de déposer des objets uniquement le matin. Le site de RAMATUELLE est une véritable déchetterie, ouverte tous les jours alors qu'à SAINT-TROPEZ il s'agit d'une aire de stockage.

Ruisseaux proximité tennis :

Deux ruisseaux se trouvent à côté ou sous la route, au niveau des Tennis. Malgré plusieurs signalements, ces derniers sont régulièrement remplis de feuilles, branches ou autres détritus. De plus, un palmier a poussé dans l'un d'eux et gêne l'écoulement des eaux en cas de fortes précipitations. Il est regretté le manque d'interventions régulières.

Une visite sur place sera programmée et des dispositions prises.

STATIONNEMENT AVENUE PAUL SIGNAC

Un riverain souhaite l'installation de quilles interdisant le stationnement au niveau de l'hôtel « Mandala ».

Cette suggestion est à étudier.

REVETEMENT ROUTE de SAINTE-ANNE

Des informations sont demandées concernant la réhabilitation du revêtement de cette voie.

M. HAUTEFEUILLE annonce que seule la partie allant du début de la voie jusqu'à la chapelle Saint-Joseph sera réhabilitée.

REVETEMENT et ENTRETIEN des BAS COTES de la ROUTE de SAINTE-ANNE et du VIEUX CHEMIN de SAINTE-ANNE

Il est regretté l'état du revêtement de ces voies et le manque d'entretien régulier de leurs bas-côtés. La végétation déborde à certains endroits obligeant les automobilistes à se déporter.

M. RUIZ rappelle que d'un point de vue écologique, il est dorénavant recommandé de tailler moins souvent la végétation pour favoriser le retour des abeilles.

Monsieur le Maire constate que la végétation repousse très rapidement et qu'à certains endroits il n'y a aucune visibilité. Il est donc important de procéder à la taille régulière.

Quant à la réfection du revêtement, **M. GIRAUD** annonce que ces travaux doivent être planifiés mais qu'ils ne sont pas prévus pour l'instant.

BASE NAUTIQUE

Des précisions sont demandées sur les conditions d'exploitation du restaurant créé durant l'été sur le site et sur le déplacement des bateaux.

Monsieur le Maire informe les participants que la Ville n'a pas été concernée par cette exploitation commerciale, cette dernière relevant de la responsabilité de la Société Nautique. Cette elle en effet qui a géré la structure durant l'été.

La Ville a seulement demandé les autorisations pour étendre une partie du plancher sur le domaine public maritime.

M. RUIZ annonce aux participants que l'opération a été déficitaire pour la partie « restauration » car les recettes n'ont pas permis de couvrir les investissements.

Il reconnaît que cette année, les choses se sont faites extrêmement rapidement. En très peu de temps, il a fallu mettre en place toute la structure. Il est possible que dans la précipitation, quelques usagers n'aient pas pu y trouver leur compte. Si l'opération vient à être renouvelée, une procédure de « délégation de service public » sera lancée.

M. PASTUREL, Directeur de la Base Nautique apporte des renseignements complémentaires.

Le déplacement des bateaux a été décidé afin de faciliter leur mise à l'eau. Ils ont de ce fait été plus opérationnels. Quant à la plateforme, elle a été laissée à la disposition du site par l'organisation HYDROCONTEST, ce qui a permis de gérer de façon optimale l'accueil des enfants sur l'eau.

L'ensemble du projet a été géré par la Société Nautique. De très nombreux points positifs sont à relever. Ils serviront à améliorer l'organisation si elle vient à être renouvelée.

M. GIRAUD annonce qu'une réunion de débriefing se tiendra très prochainement sur ce thème.

Des inquiétudes sont relevées concernant l'exploitation d'un restaurant sur le site.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'est nullement question d'organiser une telle exploitation. Effectivement, les usagers pourront utiliser la plage. En ce qui concernant la restauration, il faut définir son type. Le lieu ne sera en aucun cas ouvert à tous les publics mais uniquement réservé aux membres du club. Le projet sera encadré juridiquement.

M. RUIZ précise qu'en ce qui concerne le prêt de quelques matelas, il apporte un service supplémentaire. Auparavant, les parents venaient sur le site avec leurs serviettes et demandaient de les stocker sur place. La décision a donc été prise de mettre à disposition ces équipements sans aucune exploitation commerciale.

Les horaires d'ouverture du restaurant durant l'été jusqu'à minuit demandent à être précisés puisque les activités de la base nautique se terminent à 18 heures. Les tarifs, jugés très chers pour les enfants, doivent être également revus.

M. GIRAUD rappelle que tous ces sujets doivent faire l'objet d'une réflexion poussée. Ils font partie des points qui doivent être améliorés. Quant aux équipements, ils restent en place.

M. RUIZ informe les administrés que la mise en place éventuelle d'une procédure de « délégation de service public » nécessite beaucoup de temps. Si ce choix est retenu, les administrés feront l'objet d'une communication.

Monsieur le Maire reconnaît que de très nombreuses remontées ont été faites concernant cette nouvelle structure. Tout sera pris en compte et inclus dans le cahier des charges.

PONTONS BAIE des CANEBIERS

Deux pontons ont été créés durant l'hiver dernier dans la baie. L'entreprise prestataire s'est dite validée et autorisée par la Direction Départementale des Territoires de la Mer. Des précisions sont demandées concernant la légalité de ces infrastructures qui sont supposées retenir le sable mais ne semblent pas agir dans ce sens. Elles retiendraient en fait les algues.

Monsieur le Maire n'est pas informé de ces réalisations et confirme que la Ville n'a en aucun cas participé financièrement à leur création. Ces pontons ont certainement été autorisés par la DTTM et mis en place par leur propriétaire.

M. RUIZ précise qu'en général, pour les pontons existants, une convention est passée directement avec l'Etat. Lorsque ces contrats arrivent à échéance, ils ne sont pas renouvelés.

Il faut donc se rapprocher directement de la DTTM pour obtenir des précisions à ce sujet. La Ville n'est ni informée, ni concernée.

CHEMIN de VALFERE

Suite aux récentes fortes précipitations, les berges de ce chemin ont débordées. Le manque d'entretien de ces ruisseaux est regretté. De plus, la circulation quotidienne de camions endommage la chaussée.

M. BEY précise que l'entretien des ruisseaux revient au service municipal de l'Environnement. Lors des dernières précipitations, un tour de la commune a été réalisé par les agents afin d'identifier les interventions à programmer au niveau des buses et autres. Il rappelle qu'il est impératif de contacter téléphoniquement les services municipaux lorsque des problèmes sont constatés.

Des opérations régulières sont effectuées. Si des zones semblent ne pas faire l'objet d'un traitement, c'est qu'elles relèvent de propriétés privées.

Une visite sur place sera programmée rapidement pour identifier les points évoqués.

Monsieur le Maire constate que de nombreuses propriétés sont vendues. Ces ventes génèrent d'importants travaux et la circulation de gros engins. Le chemin est en effet très endommagé car il n'a pas été conçu pour une telle fréquentation automobile.

M. RUIZ tient à préciser que chaque année, plus d'une centaine de mises en demeure sont adressées à des particuliers afin qu'ils procèdent à l'entretien de leurs haies. Si ces procédures ne donnent pas de résultats, les travaux sont réalisés par les agents communaux et la facture est adressée aux particuliers.

Monsieur le Maire pense qu'il serait nécessaire d'obliger les entreprises prestataires à nettoyer leurs véhicules avant de sortir des chantiers et d'emprunter la voie de circulation.

ROUTE de la MOUTTE et CHEMIN de la FONTAINE du PIN

Du mois de juillet à fin août, ces voies font toujours l'objet d'une circulation à grande vitesse de certains véhicules qui y effectuent des « courses ». Malgré les appels à la Gendarmerie, la situation reste inchangée. Il est une nouvelle fois demandé le renforcement des contrôles et proposé la mise en place de caméras.

Le Lieutenant FELGEIROLLES, en poste depuis le 1er août, connaît le phénomène. Il relève que durant la période estivale, il y a 150 % d'interventions supplémentaires. Des contrôles peuvent être réalisés, ainsi que durant la saison prochaine. Le même problème est constaté sur d'autres secteurs de la commune.

M. RUIZ rappelle que le secteur ne bénéficie pas de réseau. Il est seulement possible d'installer des caméras dites « nomades » ». A l'expérience, un tel équipement avait été installé au niveau du PAV des Salins. Il a été volé dans les 24 heures suivant sont implantation.

Monsieur le Maire confirme son souhait d'étendre la vidéosurveillance dans ce secteur, dès que possible.

VEGETATION DEBORDANTE

Route des Salins :

Le problème de la végétation débordante au niveau de la propriété « La Treille Muscate » n'est toujours pas réglé. Les véhicules doivent se déporter pour ne pas toucher les branches, notamment les camions.

De même, la partie comprise entre l'entrée du lotissement « Domaine des Canoubiers » et la propriété « Les Ecureuils » fait l'objet d'une végétation envahissante. Des lauriers, très fournis, débordent.

Une opération de sensibilisation des propriétaires sera faite rapidement.

Carrefour de la coopérative :

Des lauriers, plantés dans une propriété privée actuellement en travaux, débordent sur le trottoir, contraignant les piétons à descendre sur la voie de circulation.

Il en est de même concernant la végétation installée sur la propriété de la Compagnie des Eaux.

Des interventions seront programmées.

HOTEL SEZZ

Le portail de cet établissement qui permet l'accès aux clients est toujours ouvert. En revanche, celui situé à l'arrière de l'hôtel, réservé aux employés et livreurs est fermé. Les accrochages sont fréquents du fait des manœuvres à réaliser le temps de l'ouverture. Il serait intéressant de laisser cet équipement ouvert.

M. RUIZ a pu constater les faits. Une lettre sera adressée au propriétaire de l'hôtel à ce sujet.

SANGLIERS

M. REBUFFEL, président de la société de chasse « Le Cor », tient à apporter des précisions sur les actions pouvant être réalisées par les chasseurs, très règlementées.

Il est interdit de pénétrer dans des propriétés privées et de procéder au tir. Seules les interventions d'un chasseur et d'un chien, permettant de débusquer les bêtes, sont autorisées.

Dans le cas de copropriétés, seul le Président de Louveterie est habilité pour intervenir.

La mise en place de clôtures électriques donne satisfaction.

M. REBUFFEL invite les propriétaires concernés par ces dégradations à le contacter afin de définir les éventuels moyens d'action.

REGROUPEMENT des ECOLES

Il est demandé si un plan de circulation particulier est prévu à cette occasion. La possibilité d'utiliser le terrain de sport de l'école des Lauriers, momentanément, aux heures d'entrée et de sortie des élèves, est proposée par un administré.

Mme SIRI informe les participants que les élus prévoient d'ouvrir l'avenue de Provence à la circulation afin que les parents puissent déposer les enfants au droit du portail. Cela concerne environ 40 véhicules en plus qu'actuellement.

Afin que cette solution soit mise en place, une procédure d'expropriation est actuellement en cours car malgré les tentatives de dialogues, les riverains font blocage. Le portail sera donc retiré pour septembre 2019.

M. GIRAUD rappelle que le lotissement des Lauriers relève de statuts très compliqués. La Ville a décidé de prendre des dispositions pour l'avenue de Provence, uniquement.

Quant au terrain de sport, **Mme SIRI** précise qu'il est nécessaire au fonctionnement de l'équipe enseignante et fait partie du périmètre de l'école. De plus, dans le cadre du plan VIGIPIRATE, il est totalement interdit de stationner aux abords proches d'un établissement scolaire.

TOILETTES PUBLIQUES

Le manque de tels équipements, notamment place des Lices, est regretté. La Ville accueille de nombreux visiteurs et évènements sans que le nombre de ces lieux soit adapté. De plus, le parking des Lices, très fréquenté, ne dispose pas de toilettes.

M. RUIZ insiste sur le problème de comportement des personnes. Les solutions sont difficiles à adapter face à un tel incivisme.

Monsieur le Maire relève qu'il s'agit d'un problème plus général. L'ensemble des ruelles de la Commune sont concernées par l'incivisme. Compte-tenu de la très grande fréquentation de la Ville, il est impossible de répondre aux besoins.

Quant au parking des Lices, il n'était pas obligatoire, à l'époque de sa construction, d'y prévoir des toilettes.

INONDATIONS

Le fait de construire et de rendre ainsi le sol moins perméable, génère des problèmes d'inondations, place Blanqui par exemple.

M. BEY rappelle que lorsque cette place a été réhabilitée, des réseaux de collecte et d'évacuation supplémentaires ont été créés. La plupart du temps, l'eau qui inonde le site provient du ruisseau privé dit BERGOND qui débite à certains moments de façon anormale. Il est certain qu'en fonction des précipitations, il est impossible d'évacuer autant d'eau.

STATIONNEMENT ABORDS du COLLEGE

Certains riverains regrettent que les jours de marché et récemment, lors des « Voiles », les véhicules garés sur le trottoir, côté gauche en allant vers le Collège, ont fait l'objet de verbalisations alors qu'il est possible pour les piétons d'emprunter le trottoir de droite en toute sécurité.

Monsieur le Maire s'étonnent que la Police Municipale ait verbalisé car les instructions sont de ne pas intervenir du côté gauche, cette solution permettant, à certaines occasions, de désengorger le centre ville. Une vérification des consignes sera faite.

VTC à SAINTE-ANNE

Le petit parking situé au bas de la chapelle fait l'objet d'un stationnement sauvage quasiment tous les jours de ces véhicules et de privés. Ces professionnels ont un comportement parfois agressif et font preuve de nombreuses incivilités.

M. COLIN-LALU précise qu'il n'y a pas de panneaux règlementaires interdisant le stationnement. Les interventions de la Police sont donc impossibles.

M. GIRAUD préconise des passages de la patrouille de Police pour sensibiliser les chauffeurs présents sur leur comportement.

STATIONNEMENT DANGEREUX BAS ROUTE de SAINTE-ANNE

Au tout début de cette route, au numéro 2, des véhicules stationnent quasi quotidiennement au droit d'une propriété privée, gênant considérablement la circulation des automobilistes sur cette voie déjà très étroite. De plus, des appuis en oblique sont installés sur le mur de clôture. Il serait intéressant de les détruire pour faciliter le passage.

M. GIRAUD signale régulièrement le problème à la Police Municipale qui intervient. Cette propriété fait l'objet de locations. Il est nécessaire d'intervenir auprès du propriétaire à ce sujet.

Quant aux appuis, une vérification sera faite par les services afin de savoir s'ils se trouvent sur le domaine public ou privé.

M. HAUTEFEUILLE tient à préciser que l'éventuel retrait de ces poteaux doit faire l'objet d'une étude, ces derniers pouvant servir de soutènement et non de décoration.

AVENUE PELLETIER

Durant l'été, des traçages au sol de couleur rouge ont été matérialisés à la sortie de l'impasse des Lorettes et devant le Pôle Enfance. Des informations sont demandées à ce sujet.

De plus, un écoulement d'eau important est très régulièrement constaté sur le trottoir.

M. BEY confirme qu'il s'agit d'une vidange de piscine. Il est en projet de créer un pluvial pour récupérer ce type d'évacuation car la réglementation demande que les évacuations y soient dirigées. A ce jour, il n'en existe pas à cet endroit. Cet écoulement est donc légal.

MUR ANCIENNE PROPRIETE CARBONEL

Cette propriété a été vendue. Le nouveau propriétaire, sollicité pour mettre en retrait son mur d'enceinte, vient de le réaliser conformément à la demande de la Ville. Des informations sont demandées concernant la démolition de l'ancien mur qui permettra ainsi d'élargir la voie de circulation.

M. GUIBOURG informe les participants qu'il s'agit actuellement d'un problème d'acte notarié. Lorsque la Ville aura récupéré officiellement la portion de voie en limite, elle procèdera à cette démolition.

FIBRE OPTIQUE

Des renseignements sont demandés à ce sujet, notamment pour le secteur n°5, très pénalisé à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois que dans le cadre du Plan Départemental du Numérique, SAINT-TROPEZ est classée zone prioritaire. En principe, en 2020, le raccordement à la fibre optique sera opérationnel et couvrira ainsi l'ensemble de la Commune.

ENTRAVES au STATIONNEMENT CHEMIN de la MOUTTE

Une propriétaire, qui avait déjà interpellé les services lors de la réunion de mars dernier, regrette que les équipements interdisant le stationnement, installés au droit de sa propriété, soient inesthétiques.

Une visite sur place sera programmée très rapidement.

NUMEROTATION

Le lotissement « Domaine de Canoubiers » ne bénéficie pas, à son entrée, d'une numérotation. Malgré des signalements auprès du service concerné, la situation reste inchangée.

Des précisions seront demandées à ce sujet.

CHEMIN de l'ESPADON

Il est demandé de vérifier la propriété de ce chemin.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD